



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division / Division  
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> IPS - Set-Aside under PSAB	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T8086-172450/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 015
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T8086-172450	<b>Date</b> 2019-05-09
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZM-626-34856	
<b>File No. - N° de dossier</b> 626zm.T8086-172450	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-05-22</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Holden, Carole	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 626zm
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 858-9217 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION N° 015

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

### QUESTIONS ET RÉPONSES

#### Question n° 98

Dans l'APPENDICE C DE L'ANNEXE A, Transports Canada demande aux candidats de valider leur niveau d'expérience comme suit :

- a) Ressource de niveau 2 : Cinq années d'expérience, acquise au cours des sept dernières années
- b) Ressource de niveau 3 : Dix années d'expérience, acquise au cours des douze dernières années.

Afin que Transports Canada puisse avoir accès à un bassin efficace de candidats après l'attribution du contrat, l'État envisagerait-il de modifier dès maintenant l'ensemble des références aux ressources de niveau 2 et de niveau 3 dans l'APPENDICE C DE L'ANNEXE A comme suit :

- a) Ressource de niveau 2 : Cinq années d'expérience, acquise au cours des dix dernières années.
- b) Ressource de niveau 3 : Dix années d'expérience, acquise au cours des quinze dernières années.

**Réponse n° 98 :** Votre demande a été prise en compte, mais l'exigence demeure inchangée.

**Question n° 99 :** Laisse intentionnellement vide

#### Question n° 100 :

Concernant les modifications 11 et 12 :

À la question 51 de la modification 11, on demande à l'État de confirmer que le soumissionnaire a bien saisi le CTC1 concernant les points attribués par période de trois mois au cours de laquelle le soumissionnaire a fourni « simultanément » les ressources nécessaires. Dans sa réponse à la question 51, l'État a présenté pour la première fois le mot « consécutif », en affirmant que chaque période de trois mois doit être « consécutive ». Avant la question 51 de la modification 11, l'exigence énoncée visait à déterminer les périodes de trois mois au cours desquelles le soumissionnaire avait fourni les ressources nécessaires « simultanément ».

Une période de trois mois au cours de laquelle le soumissionnaire a fourni « simultanément » les nombreuses catégories de ressources requises, pourrait être, à titre d'exemple, janvier, avril et mai. Il est entendu que fournir des ressources pour une période de 3 mois « consécutifs » signifie que les mois doivent se succéder. Il s'agit d'une exigence entièrement différente.

La modification 12 (au cours de la semaine dernière) a fait l'objet d'une révision visant à supprimer les niveaux de catégorie de ressources dans le CTO1.

Lorsqu'un soumissionnaire prépare la réponse à une demande de propositions comportant des exigences ministérielles comme celles-ci, il dépense beaucoup d'efforts à analyser nombre de contrats et leur facturation afin qu'ils correspondent exactement au contenu de la demande de propositions avant de passer à la rédaction de la réponse. Changer fondamentalement les exigences à ce stade avancé de la réponse à la demande de propositions (comme c'est le cas pour les modifications 11 et 12) signifie que le soumissionnaire doit réévaluer sa réponse en cours et retravailler voire modifier, en partie ou en totalité, les contrats de référence sur lesquels il a déjà fondé sa réponse.

Nous demandons respectueusement à l'État de reconsidérer sa réponse à la question 51 afin de demeurer fidèle à l'exigence initiale qui est de fournir des ressources « simultanément ». De plus, en raison du changement qui vise à éliminer des niveaux pour les catégories de ressources dans le CTO1, nous demandons respectueusement à l'État d'envisager de reporter la date de sa réponse au 7 juin, afin de permettre aux soumissionnaires de réexaminer leurs réponses et de les rédiger de nouveau.

**Réponse n° 100 :**

Chaque période de 3 mois doit être consécutive (un mois qui suit l'autre). La période globale de 24 mois n'a pas à être consécutive. La date de clôture des soumissions demeure le 22 mai 2019.

**Question n° 101 :**

Modification 12 apportée à la question 63 concernant les valeurs contractuelles d'une entente-cadre de services (ECS).

À la question 63, on demandait si l'État accepterait, dans le cadre d'une ECS sans valeur initiale, la somme des commandes subséquentes attribuées pendant la durée initiale du contrat comme étant équivalente à la valeur initiale du contrat. L'État a répondu par l'affirmative, indiquant toutefois qu'il accepterait la valeur de la « première commande subséquent » dans le cadre d'une ECS. En tout respect, la « première commande subséquent » d'une ECS pourrait porter sur une seule ressource et ne représenterait pas la valeur de la période initiale du contrat. L'État pourrait-il confirmer que la valeur totale des commandes subséquentes durant la période initiale du contrat (excluant les modifications et les taxes) est acceptable?

**Réponse n° 101 :**

Votre demande a été prise en compte, mais la réponse n° 63 demeure inchangée.

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES**